

Une démarche novatrice

Moderniser l'action publique tout en confortant notre trajectoire de redressement des comptes publics

Le bilan de la RGPP, établi par les trois inspections générales interministérielles à la demande du Premier ministre, a démontré les limites et les erreurs de la démarche déployée au cours des cinq dernières années. Après avoir largement consulté, les auteurs de ce rapport ont recommandé plusieurs principes et plusieurs pistes utiles pour fonder une nouvelle politique de modernisation de l'action publique et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

Sur la base de ces propositions et des contributions des ministères, le séminaire gouvernemental du 1^{er} octobre dernier sur la modernisation de l'action publique a permis de **définir une feuille de route fondée sur de nouveaux objectifs et un changement radical de méthode** par rapport à la période précédente, articulés autour de quatre principes :

- ▶ inscrire la modernisation dans la durée ;
- ▶ partir des besoins des citoyens et des usagers ;
- ▶ restaurer la responsabilité des acteurs de l'action publique ;
- ▶ rétablir la confiance entre l'État et les agents publics et redonner toute sa place à la concertation.

Aussi, afin d'assurer dans la durée la cohérence et l'efficacité de l'action publique, le séminaire gouvernemental a décidé d'engager, pour la première fois en France, **un travail d'évaluation des politiques publiques avec l'ensemble des acteurs concernés (État, collectivités, organismes sociaux et opérateurs)**.

Cette démarche d'évaluation opérationnelle de l'ensemble des politiques publiques, qui n'a jamais été conduite en France, doit permettre de construire **une vision collective des enjeux, des objectifs, des résultats et des modalités de mise en œuvre de chaque politique publique**.

Il s'agit de simplifier, de rendre plus cohérente l'action des différents acteurs et d'améliorer de manière significative l'efficacité de l'action publique, indispensables pour répondre aux nouveaux besoins et tenir nos engagements budgétaires.

Afin de préparer le CIMAP, deux exercices ont été menés parallèlement :

- ▶ Identifier une liste de politiques publiques faisant l'objet d'une évaluation ;
- ▶ Proposer une méthode d'évaluation, à l'initiative des trois inspections générales interministérielles.

En rupture avec les exercices précédemment menés, elles ont démontré la **nécessité d'associer les parties prenantes** (ministères, collectivités, organismes sociaux, usagers) et d'affirmer le **rôle primordial de chaque ministre**. Il identifie et propose les politiques publiques à évaluer et est responsable de l'évaluation des politiques relevant de son champ de compétences et de la mise en œuvre des scénarios d'optimisation de l'action publique.

Une gouvernance fondée sur la responsabilité des ministres et sur un pilotage interministériel d'ensemble

Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), présidé par le Premier ministre, assurera la **coordination et la cohérence d'ensemble de l'exercice**.

Sur le rapport de la ministre chargée de la réforme de l'État, il décide de la programmation des évaluations. Les évaluations concernent tous les champs de politiques publiques et donc tous les ministères. Trois cycles seront ainsi lancés dès 2013, et plusieurs autres en 2014.

Le CIMAP est l'**instance décisionnelle** : au cours des travaux d'évaluations, il est informé des diagnostics et de l'ensemble des propositions de scénarios de réforme envisagés. Il valide, à l'issue de ces travaux, le scénario de réforme à retenir ainsi que le plan d'action associé.

Sur la base des décisions du comité interministériel, les évaluations sont conduites sous la **responsabilité des ministres** compétents, qui désignent les personnalités ou structures chargées de piloter les évaluations, déterminent les modalités d'association des partenaires concernés et précisent les calendriers adaptés aux enjeux de chaque évaluation. Une méthodologie type est proposée aux ministères sur la base des préconisations des inspections générales interministérielles, mais elle sera adaptée et précisée pour chaque évaluation.

Pour la réalisation des travaux d'évaluation, chaque ministre chef de file bénéficie de l'**appui des différentes inspections ministérielles et interministérielles**, de celui du réseau des référents ministériels d'évaluation (RME) placés auprès des secrétaires généraux.

Un comité de pilotage restreint, présidé par le directeur de cabinet du Premier ministre, associant le ministère en charge de la réforme de l'État et le ministre chargé du budget assure la coordination de ces travaux. À ce titre :

- ▀ il assure le **suivi d'ensemble** des travaux (suivi des calendriers, recensement des difficultés rencontrées, cohérence avec la programmation budgétaire) ;
- ▀ il veille à la **cohérence des différents projets d'évaluation** (synchronisation des échéances, cohérence des lettres de mission ou cahiers des charges propres à chaque politique...)
- ▀ il coordonne et favorise les **relations avec le Parlement** au titre de son information ou de sa consultation, lors des différentes phases des évaluations.

Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) assure le secrétariat de ce comité de pilotage et apporte, en tant que de besoin, un soutien méthodologique et technique aux équipes en charge de l'évaluation. La direction générale de l'administration et de la fonction publique ainsi que la direction du budget sont associées à ces travaux.

Le futur commissariat à la stratégie et à la prospective sera associé à la démarche d'évaluation.

Une formation associant partenaires sociaux, élus et personnalités qualifiées sera chargée d'assurer un suivi indépendant des évaluations.

La programmation des évaluations à conduire en 2013

L'ensemble des politiques publiques sera évalué avant 2017. Trois cycles d'évaluations seront lancés dès l'année 2013.

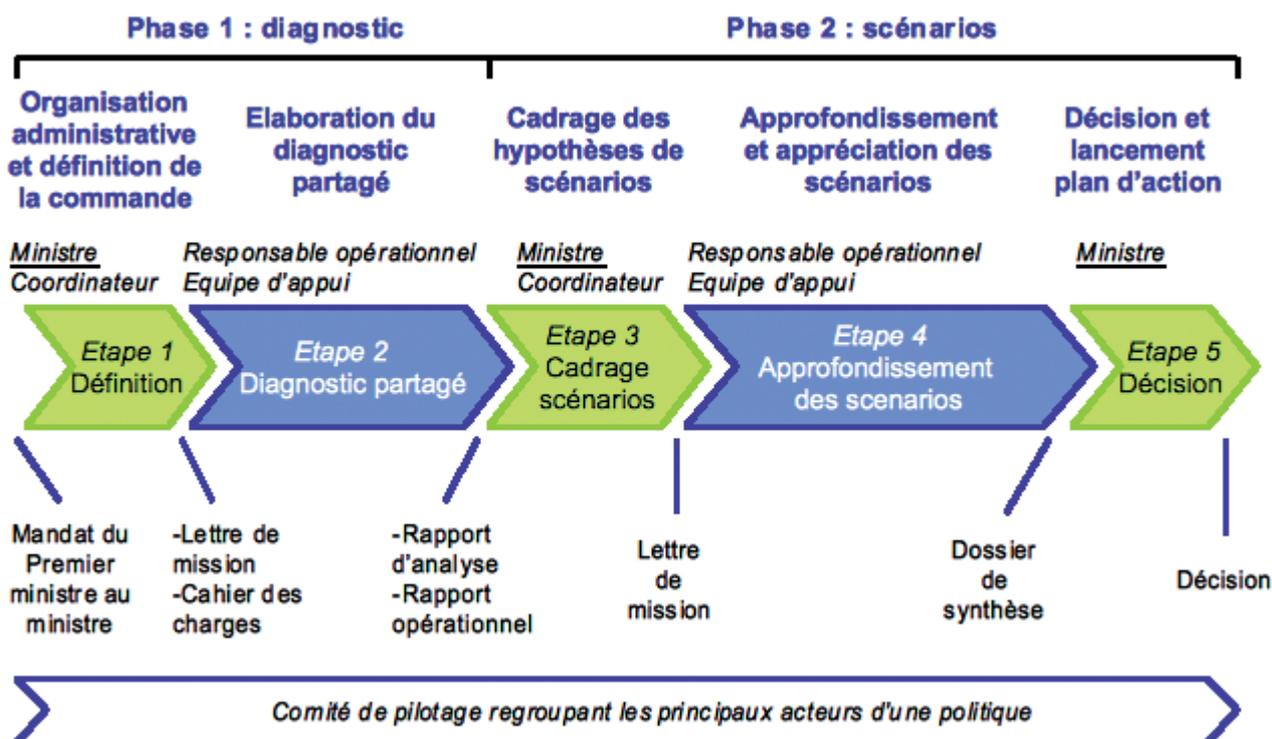
Le choix des politiques inscrites au programme d'évaluation pour 2013 tient compte des différents critères suivants :

- caractère prioritaire des politiques publiques concernées dans l'agenda du Gouvernement en raison des enjeux qu'elles recouvrent ;
- multiplicité d'outils mis en place et/ou des structures impliquées appelant une clarification et une simplification dans les interactions entre les différents outils/acteurs concernés ;
- importance des enjeux budgétaires associés et identification de marges de progrès en termes d'efficacité et d'efficacéité.

Tous les ministères verront au moins l'une de leurs politiques publiques faire l'objet de travaux d'évaluation au cours de l'année 2013.

Le déroulé type d'une évaluation

Sur la base des propositions des inspections générales interministérielles, le dispositif suivant est proposé aux ministres responsables d'une évaluation. Il s'agit d'un "déroulé type", qui a bien entendu **vocation à être adapté** selon la nature de la politique publique évaluée, le nombre des partenaires impliqués et la maturité des diagnostics déjà disponibles.



La programmation des évaluations

Calendrier 2013

	Cycle n°1 évaluations lancées en janvier 2013	Cycle n°2 évaluations lancées en avril 2013	Cycle n°3 évaluations lancées en juin 2013
Services du Premier ministre	La gouvernance et le pilotage de la communication gouvernementale	Le pilotage territorial de la politique de prévention et de lutte contre les drogues et la toxicomanie	
Affaires étrangères	L'appui aux entreprises à l'international	L'organisation et le pilotage des réseaux à l'étranger	
Commerce extérieur/économie et finances			
Éducation nationale	La scolarisation des enfants en situation de handicap		La lutte contre le décrochage scolaire
	La politique d'éducation prioritaire		
Justice	La gestion de l'aide juridictionnelle	La gouvernance de la protection de l'enfance	
Économie et finances	Les politiques d'aide aux entreprises : les aides individuelles directes, les acteurs du développement économique local		
Redressement productif			
Artisanat, commerce, tourisme			
Économie et finances	Le pilotage de la politique en faveur de l'économie sociale et solidaire		
Économie et finances		La gestion de la politique de sécurité sanitaire des aliments	
Agriculture, alimentation, forêt*			
Affaires sociales et santé	L'efficacité de la gestion des prestations d'assurance maladie		
Famille	La gouvernance de la politique de la petite enfance et du soutien à la parentalité		
	Architecture, ciblage et efficacité des aides à la famille		
Personnes handicapées	La gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion	La tarification des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapés	
	Le pilotage de l'allocation aux adultes handicapés		
Égalité des territoires et logement	La territorialisation de la politique du logement		La prévention des expulsions locatives
Transports et mer	La politique maritime		
Intérieur	La politique d'intégration	La politique territoriale d'incendie et de secours	La politique de sécurité routière
Écologie, développement durable, énergie	La politique de l'eau	La police de l'environnement	
Travail, emploi, formation professionnelle, dialogue social	Les aides financières aux contrats de formation par alternance	La politique territoriale de l'emploi	
Formation professionnelle et apprentissage	La formation professionnelle des demandeurs d'emploi		
Défense	<i>Evaluations dans le cadre du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale</i>		
Anciens combattants	L'optimisation de la gestion des prestations en faveur des anciens combattants		
Culture	Le bilan de la réforme de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des monuments historiques	L'organisation du soutien au spectacle vivant	La politique publique de numérisation et d'archivage numérique
Enseignement supérieur et recherche	La politique de soutien à la vie étudiante	La coordination de l'action internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche	
Agriculture, alimentation, forêt	La politique de développement agricole		
Réforme de l'Etat, décentralisation, fonction publique	Affectation et mobilité des fonctionnaires sur les territoires		
Outre-mer	Les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement outre-mer		
Sports, jeunesse, éducation populaire, vie associative	Le soutien au sport professionnel		